



# Lutte contre le piétin

## – Maladie bactérienne des onglons

---

Cette maladie des onglons est largement répandue chez les moutons : elle est très douloureuse pour l'animal et occasionne chaque année des coûts se montant à plusieurs millions de francs, dus aux traitements et aux baisses des performances d'engraissement.

### **Pourquoi un programme national de lutte ?**

- Tout a commencé par une motion déposée en 2014 par le conseiller national Hansjörg Hassler (UDC/GR), demandant qu'une lutte coordonnée au plan national soit menée contre le piétin du mouton.
- Seuls un programme national de lutte mené dans toute la Suisse et une procédure commune permettront de diminuer sensiblement la prévalence du piétin. L'objectif est d'abaisser à moins d'un pour cent le nombre d'exploitations touchées par le piétin en Suisse au plus tard cinq ans après le début du programme.

### **Comment atteindre cet objectif ?**

- Des groupes de travail élaborent actuellement la procédure exacte. En font partie : les détenteurs de moutons, des marchands et éleveurs de moutons, le Service sanitaire pour petits ruminants (SSPR) ainsi que des services cantonaux, universitaires et fédéraux.
- Bases scientifiques : les résultats de l'étude nationale sur la prévalence de la bactérie responsable du piétin sont attendus pour la mi-2019. Associés à d'autres résultats de recherche, ils constituent un élément essentiel pour l'élaboration du programme national de lutte.
- La phase de lutte suivra un cycle annuel : pendant les mois d'hiver, tous les troupeaux de moutons seront testés. Les troupeaux touchés par le piétin devront être assainis. Des mesures organisationnelles permettront de protéger les troupeaux indemnes.

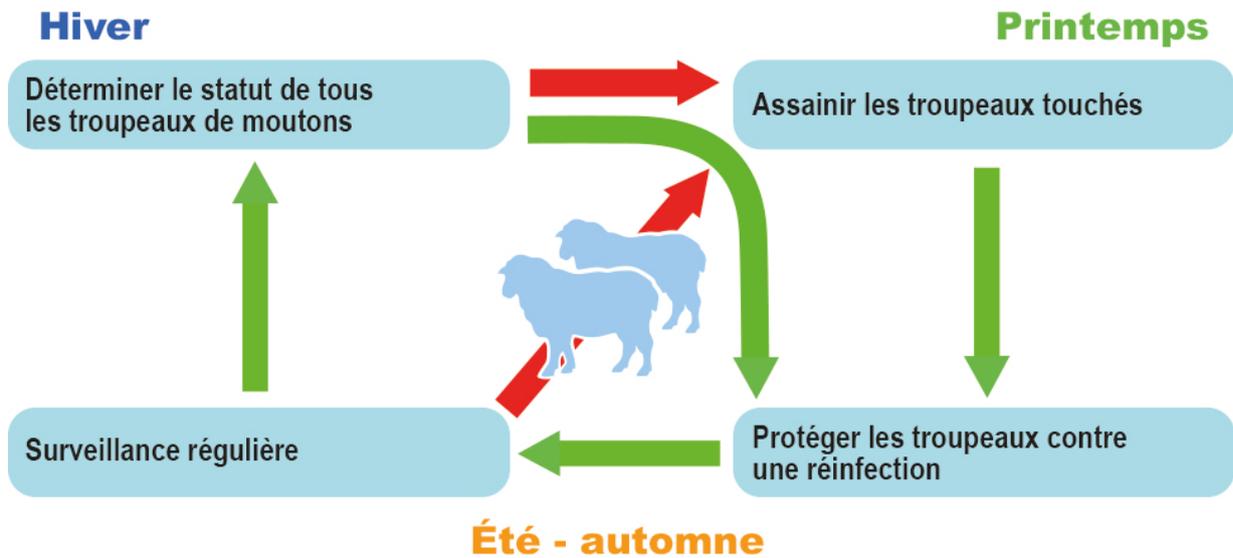


Figure 1 : Le concept de lutte

### Quand débute le programme national de lutte ?

- Le succès d'un programme national de lutte dépend de la qualité des travaux préparatoires qui prennent du temps : c'est en adoptant une procédure rigoureuse que l'on pourra au mieux atteindre les objectifs fixés.
- L'obligation d'annoncer les animaux à la BDTA étendue aux moutons et aux chèvres constitue un outil précieux dans la lutte contre les épizooties. C'est pourquoi le programme national de lutte contre le piétin ne sera pas lancé avant que la BDTA pour les moutons et les chèvres soit bien établie.

Davantage d'informations sous :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen/bekaempfung/projekt-moderhinke.html>

ou



Projet pour la lutte contre le piétin